

CSA SPIP de repli du 15 octobre 2024

Déclaration liminaire



Monsieur le Président,

Le précédent CSA ne s'est pas tenu en raison du boycott du **SNEPAP-FSU**, en intersyndicale avec la CGT IP et l'UFAP, puis d'un report.

Nulle envie pour le SNEPAP-FSU de laisser la chaise vide, mais le travail des représentants des personnels ne peut être mené efficacement que si l'administration respecte les conditions d'un dialogue social de qualité.

Pour cela, il est notamment indispensable que les documents nécessaires à l'examen des points prévus à l'ordre du jour de l'instance nous soient transmis au moins 8 jours avant, comme le prévoit le règlement intérieur.

Si nous siégeons aujourd'hui, malgré des carences persistantes sur le sujet des organigrammes de référence, c'est bien **parce que le SNEPAP-FSU a toujours eu la volonté d'être force de propositions et de porter les revendications des personnels.**

Nous siégeons également aujourd'hui, Monsieur le Président, car vous vous êtes engagé à répondre positivement à notre sollicitation pour un temps d'échanges destiné à reposer de manière constructive les bases d'un travail collaboratif.

Ce CSA portera principalement **sur les organigrammes de référence**, à la demande conjointe du **SNEPAP-FSU**, de la CGT IP et de l'UFAP.

Septembre 2024 avait en effet été annoncé par votre prédécesseur comme le moment de **dresser le bilan de l'engagement de l'administration pénitentiaire à mettre en œuvre les effectifs de référence en SPIP** et notamment l'ambition annoncée d'atteindre 1 CPIP pour 60 personnes suivies.

Sans nier les recrutements effectués dans les SPIP ces dernières années, le **SNEPAP-FSU** constate que **le compte n'y est pas !**

Les postes vacants sont encore bien trop nombreux dans les services et la méthode de calibrage appliquée par l'administration pour définir les effectifs de référence ne correspond pas aux besoins des terrains. Un exemple parmi d'autres : ne prévoir 1 poste d'attaché que pour les SPIP dépassant 2500 PPSMJ prises en charge nous paraît bien en-deçà des besoins des services.

Pour le **SNEPAP-FSU**, il est nécessaire de repenser les critères de définition des OR, pour qu'ils correspondent davantage aux besoins exprimés par les terrains, et de renforcer l'effort de recrutement en SPIP, tous corps confondus.

Les organigrammes de référence sont, pour le **SNEPAP-FSU**, le **point d'entrée pour** :

- **Recruter des agents titulaires, formés**, en nombre suffisant.
- Permettre aux personnels **d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions**, et de ne pas ployer sous les charges de travail.
- **Assurer un meilleur accompagnement des personnes** qui nous sont confiées, avec les moyens de développer des outils efficaces de prévention de la récidive et de réintégration citoyenne.

Pour cela, la question des moyens accordés à nos services est centrale. **Le leitmotiv de la réduction des coûts frappe de plein fouet les services** : baisse de l'offre de formations, refus de déplacements pour réduire les frais, refus de commande de fournitures (ex : ramettes papier !), annulation d'actions. Pour payer leurs factures, les SPIP en viennent à amputer le budget 2025 ... L'horizon s'annonce donc bien sombre, en attendant des éléments plus précis sur le budget de l'année prochaine !

De plus, les services attendent **des outils de travail efficaces** pour améliorer leur quotidien professionnel : outils informatiques de qualité, outils de prise en charge, etc.

Il en va de même de la **structuration de leurs services** et d'une **réflexion sur les missions de l'ensemble des personnels y exerçant**, afin que la pluridisciplinarité puisse véritablement se déployer dans le respect des missions de chacun.

Autant de sujets qui nécessitent d'être évoqués en CSA !